

## CONSEIL MUNICIPAL

### RÉUNION DU 8 MARS 2016

#### NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Les membres du Conseil municipal présents à la réunion du 8 mars 2016 auront à se prononcer sur les points suivants :

##### **1- Débat d'Orientation Budgétaire - Rapporteur - M. Le Maire**

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un « Débat d'Orientation Budgétaire » doit être organisé dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif au sein de l'assemblée pour déterminer les orientations du budget de l'année en cours. Celui-ci sera soumis aux membres de l'assemblée.

##### **2- Crédits fournitures scolaires, activités pédagogiques et classes transplantées - École Alix de Bretagne - Rapporteur - M. Frédéric SALAÛN**

Monsieur Frédéric SALAÛN rappelle qu'il convient de déterminer le prix à accorder par élève pour les fournitures scolaires et pour les activités pédagogiques. Il est proposé le prix de 45,00 € pour les fournitures scolaires et de 15,00 € pour les activités pédagogiques.

###### **Ecole Alix de Bretagne :**

Fournitures scolaires :

- Ecole élémentaire (200 élèves 45,00 €) = 9 000 €
- Ecole maternelle (128 élèves 45,00 €) = 5 760 €
- CLIS (11 élèves x 2) x 45,00 € = 990 €

Activités pédagogiques : (339 élèves x 15,00 €) = 5 085 €

Classes transplantées (ouverture droits) = 70 \* 6,90 € \* 5 = 2 415 €

##### **3- Crédits fournitures scolaires, activités pédagogiques et classes transplantées - École Sainte Thérèse - Rapporteur - M. Frédéric SALAÛN**

Monsieur Frédéric SALAÛN rappelle qu'il convient de fixer le prix à accorder par élève pour les fournitures scolaires et pour les activités pédagogiques. Il sera proposé le prix de 45,00 € pour les fournitures scolaires et de 15,00 € pour les activités pédagogiques.

###### **École Sainte-Thérèse :**

Fournitures scolaires :

- Ecole élémentaire (93 élèves 45,00 €) = 4 185 €
- Ecole maternelle (42 élèves 45,00 €) = 1 890 €

Activités pédagogiques : (135 élèves x 15,00€) = 2 025 €

Classes transplantées (ouverture droits) = 30 \* 6,90 € \* 5 = 1 035 €

##### **4- Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école Sainte Thérèse - Rapporteur - M. Frédéric SALAÛN**

Monsieur Frédéric SALAÛN rappelle qu'il convient de déterminer la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école Sainte-Thérèse pour les élèves en élémentaire et maternelle par rapport au coût d'un élève de l'école publique conformément au contrat d'association qui lie la commune à l'école.

Élémentaire : (93 élèves x 256,35 € = 23 840,55€

Maternelle : 42 élèves x 1 072,18 € = 45 031,56 € soit au total : 68 872,11 €

**Divers :** conformément au règlement intérieur du Conseil municipal, les questions diverses doivent être déposées à la mairie deux jours ouvrables au moins avant la séance.